

## Séance du 14 juin 2010

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 14 juin 2010, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,  
M. Yves Durand,  
Mme Fleure Catafard,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

### **2010-06-82**      **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. André Drouin.

### **2010-06-83**      **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur motion de Mme Fleure Catafard, appuyée par M. Jacques Martin.

### **2010-06-84**      **Approbation des procès-verbaux**

M. Éric Duhamel demande que les mots « *à l'unanimité des conseillers* » soient remplacés par « *à l'unanimité du conseil* » dans la résolution 2010-05-74.

Il propose ensuite, appuyé par M. Yves Durand, que le procès-verbal tel qu'amendé soit approuvé. La résolution est adoptée.

### **Communications du Conseil**

### **Période de questions**

### **2010-06-85**      **Marché solidarité régionale de Brandon.**

Mme Fleure Catafard se retire des délibérations sur cet item en raison de son intérêt particulier.

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, que des félicitations soient adressées aux instigateurs du Marché de solidarité régionale de Brandon pour leur initiative. Le conseil leur souhaite la meilleure chance possible.

Le maire demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

2010-06-86

**Félicitations à la bénévole de l'année**

Il est proposé par M. Guy Desjarlais, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, que le conseil adresse de sincères félicitations à Mme Claire Lagacé suite à sa nomination à titre de bénévole de l'année.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

2010-06-87

**Acceptation de l'offre de financement par la Financière Banque Nationale inc.**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu unanimement :

QUE la Paroisse de Saint-Didace accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 137 900 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 250-2010-02, au prix de 98,025, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

25 200 \$	2,00000 %	22 juin 2011
26 400 \$	2,55000 %	22 juin 2012
27 500 \$	3,10000 %	22 juin 2013
28 800 \$	3,75000 %	22 juin 2014
30 000 \$	4,00000 %	22 juin 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2010-06-88

**Modification au règlement d'emprunt 250-2010-02**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 250-2010-02, la Paroisse de Saint-Didace souhaite emprunter par billet un montant total de 137 900 \$;

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves durand et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 137 900 \$, prévu au règlement d'emprunt numéro 250-2010-02, soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

**QUE** les billets soient datés du 22 juin 2010;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2011</b>	<b>25 200 \$</b>
<b>2012</b>	<b>26 400 \$</b>
<b>2013</b>	<b>27 500 \$</b>
<b>2014</b>	<b>28 800 \$</b>
<b>2015</b>	<b>30 000 \$</b>

**2010-06-89**      **Remerciements M. Villeneuve député de Berthier**

Il est proposé par M. Guy Desjarlais, appuyé par M. Jacques Martin, que le conseil municipal de Saint-Didace adresse ses remerciements à M. André Villeneuve, député de Berthier, suite à la recommandation qu'il a faite au ministère des Transports du Québec d'octroyer un montant de 14 295\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal. La résolution est adoptée.

**2010-06-90**      **Assurances collectives**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Didace offre à son personnel, une assurance-collective et que suite à un appel d'offres réalisé en notre nom par la Municipalité de St-Jacques, c'est la compagnie d'assurance "L'Excellence" qui fournira cette assurance, ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Pierre Piché conseiller en assurance et rentes collectives, il y a lieu d'améliorer les conditions du Fonds régional d'assurance collective de Lanaudière, moyennant le maintien de la prime globale pour laquelle les taux unitaires sont garanties pour une période de 24 mois;

Il est en conséquence proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé de M. André Drouin que la municipalité de Saint-Didace accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "L'Excellence", pour la période du 1er juillet 2010 au 30 juin 2012 aux taux ci-après :

<i>Garanties</i>	<b>Taux actuels</b>	<b>Nouveaux taux</b>
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	.40\$	.40 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000\$ d'assurance	.05 \$	.05 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	4.09 \$	4.09 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	86.44 \$	88.00 \$
- avec personne(s) à charge – familial	282.87 \$	287.96 \$
- avec personne(s) à charge – couple	258.81 \$	263.47 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	170.44 \$	173.51 \$

Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	23.07 \$	18.23 \$
- avec personne(s) à charge – familial	52.77 \$	41.69 \$
- avec personne(s) à charge – couple	46.15 \$	36.46 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	33.80 \$	26.70 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.66 \$	0.77 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2.88 \$	2.74 \$

que Monsieur André Allard, directeur général, soit et est par la présente autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

Le maire demande le vote. La résolution est adoptée.

### **Développement des Rives**

Cet item est remis à une séance ultérieure.

**2010-06-91**

### **Demande de dérogation mineure**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil la demande de dérogation mineure de M. Christophe Crozet ainsi que la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Il est ensuite loisible à toute personne désirant s'exprimer sur cette demande de le faire.

A la suite des représentations, il est proposé par M. Guy Desjarlais, appuyé de M. Jacques Martin, que le conseil permette la dérogation.

Le vote étant pris sur cette résolution, trois conseillers ont voté pour l'acceptation de la proposition et trois conseillers ont voté contre; le maire vote pour l'acceptation.

La résolution est donc adoptée sur division.

**2010-06-92**

### **Adhésion au CREL**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé de M. Éric Duhamel, que la municipalité renouvelle son adhésion au Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière.

Le vote est pris sur cette proposition et elle est adoptée à l'unanimité.

**2010-06-93**

### **Pneus hors normes**

**CONSIDÉRANT** la requête mainte fois formulée à l'effet que la récupération des pneus hors dimension soit facilitée;

**CONSIDÉRANT** le principe du pollueur-payeur;

**CONSIDÉRANT** l'action # 18 du Plan de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui stipule que « *le gouvernement dressera une liste de produits qui doivent être placés en priorité sous la responsabilité élargie des producteurs. A tous les deux ans, au moins deux nouveaux produits seront désignés par règlement sous la responsabilité élargie des producteurs* »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé de Mme Fleure Catafard et résolu unanimement:

1. de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'à Recyc-Québec de faire le nécessaire afin que les pneus refusés dans la cadre de l'actuel programme des pneus de Recyc-Québec soient placés sur la liste que le gouvernement dressera;
2. de transmettre la présente résolution à la FQM, l'UMQ, l'UPA, le MDDEP et Recyc-Québec.

**2010-06-94**

**Dépôt des états financiers**

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2009. Il explique lesdits états et répond aux questions de l'assistance.

Il est ensuite proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le rapport financier soit accepté.

**Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil de rapport sur les permis émis en mai ainsi que le rapport de suivi budgétaire.

**2010-06-95**

**Congrès de la FQM**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le maire et Mme Jocelyne Calvé soient autorisés à assister au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités.

**2010-06-96**

**Avis de motion (abris temporaires)**

Mme Fleure Catafard donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement 190-2002-07 intitulé « *Règlement relatif aux nuisances* » afin de réglementer l'installation d'abris d'hiver temporaires.

**2010-06-97**

**Demande de services par la police**

**CONSIDÉRANT** que, pour desservir Saint-Didace, le Service de Police de la MRC de D'Autray est appelé à utiliser différentes ressources;

**CONSIDÉRANT** que, parmi les ressources nécessaires, certaines existent à Saint-Didace;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité cherche à favoriser l'achat local;

**CONSIDÉRANT** la résolution 1997-11-190 désignant Garage St-Didace enr. comme fourrière municipale pour les véhicules;

**CONSIDÉRANT** que des coûts additionnels et des inconvénients inutiles sont imposés à nos contribuables si les services requis sont à l'extérieur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité demande au Service de Police de la MRC de D'Autray d'utiliser les services locaux lorsque ceux-ci sont disponibles et, à plus forte raison, si les contribuables le demandent expressément.

**2010-06-98**      **Demande de M. C.-E. Lavoie**

Suite à la demande de M. C.-E. Lavoie et après vérification par l'inspecteur municipal, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le coût de la vidange de fosse septique pour les années 2008-2009 lui soit remboursé puisqu'il n'y a ni fosse septique ni eau courante sur sa propriété.

**2010-06-99**      **Appel d'offres pour le déneigement**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le secrétaire-trésorier procède à un appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux.

**2010-06-100**      **Aménagement du terrain de la mairie**

**CONSIDÉRANT** les dommages subis au terrain de la mairie lors du bris de l'entrée d'eau de l'an dernier;

**CONSIDÉRANT** que les employés municipaux n'ont ni l'expertise ni le temps pour procéder aux travaux;

**CONSIDÉRANT** que le coût des travaux est estimé à environ 3 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que le budget prévoit un montant de 1 000 \$ pour l'exécution de ces travaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 2 500 \$ restera inutilisé au poste « Congrès des employés »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Yves Durand, et résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire appel à un paysagiste pour la réfection de l'aménagement du terrain de la mairie et qu'un budget maximal de 3 500 \$ soit alloué pour les travaux.

**2010-06-101**      **Suivi des travaux à la bibliothèque**

**ATTENDU QU'**à l'étage supérieur une ouverture faite dans une cloison n'a pas encore de porte;

**ATTENDU QU'**au rez-de-chaussée, dans la salle principale, une section de l'éclairage ne semble pas fonctionner;

**ATTENDU QUE** les poignées des armoires de l'ancienne cuisine sont manquantes;

**ATTENDU QU'**un coin de la porte de gauche à l'avant laisse voir le jour et n'est donc pas étanche;

**ATTENDU QU'**il y a partout des débris de construction;

**ATTENDU QU'**un grand nettoyage s'impose avant de réutiliser les lieux;

**ATTENDU QUE** les galeries et les accès ne sont pas repeints;

**ATTENDU QUE** la toiture n'a pas encore été repeinte;

**ATTENDU QUE** d'autres points prévus au contrat sont peut-être à compléter;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durand, et résolu

**QUE** M. le maire Guy Desjarlais et notre D.G. rencontrent l'architecte ainsi que l'entrepreneur responsables des travaux et qu'un suivi soit fait régulièrement afin de corriger la situation;

**QUE** les travaux soient complétés avant la prochaine séance du conseil soit le 12 juillet 2010;

**QU'**aucun nouveau paiement ne soit fait avant que tous les travaux relatifs au contrat ne soient complétés;

**QU'**un rapport soit fourni au conseil le lundi 12 juillet 2010;

**QU'**enfin, la bibliothèque puisse être fonctionnelle dès le début de septembre 2010.

**2010-06-102**

**Comptes**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des chèques émis en mai, au montant de 18 571 \$, ainsi que la liste des factures courantes au montant de 87 401.55 \$, soient approuvées et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**Période de questions**

**2010-06-103**

**Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 22h30 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par Mme Fleure Catafard.